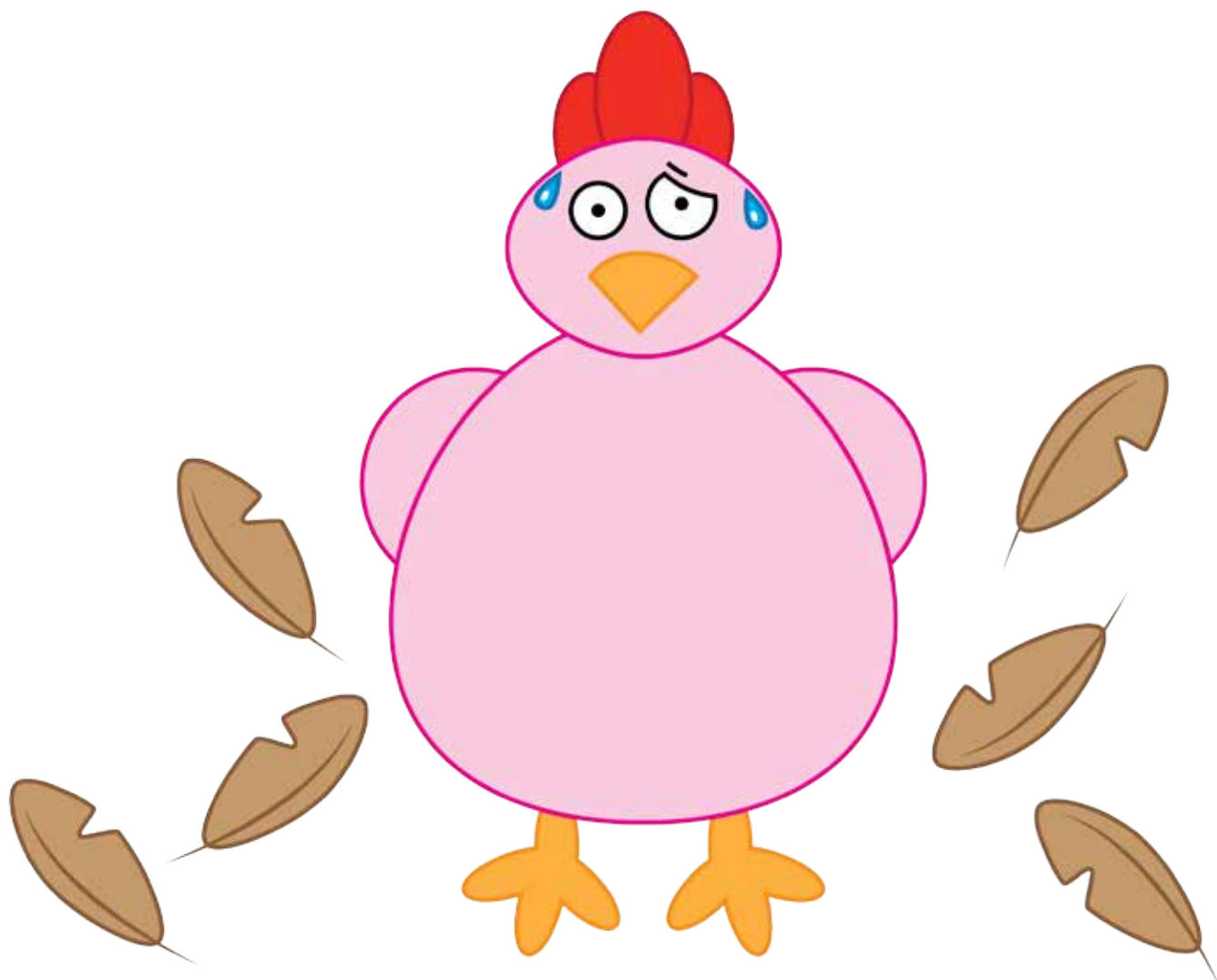




Les projets du Gouvernement Quel impact pour vous ?



TOUS PLUMÉS

06/11/2014



Vous n'avez aucune envie de vous faire plumer ? Travailler jusque 67 ans, ça ne vous dit rien ? Comme travailleur, vous voulez encore garder quelques droits ? Vous avez bien raison.

**C'est pourquoi il faut manifester
le 6 novembre à Bruxelles !**

Et faites savoir au Gouvernement que vous ne vous laissez pas plumer comme ça !



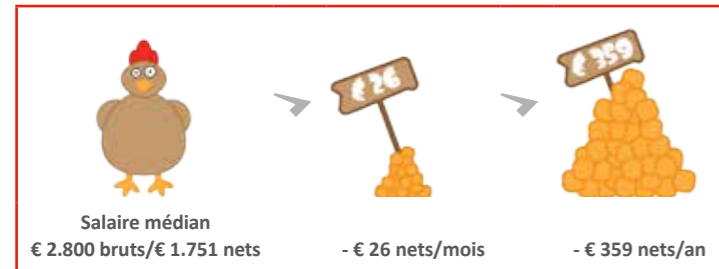
Saut d'index: que perdez-vous ?

Le Gouvernement prévoit un saut d'index en 2015. L'index protège votre salaire contre l'augmentation des prix. Avec ce saut d'index, chacun sera dorénavant contraint à réduire ses achats de 2%. Peu importe le mécanisme d'index dont vous bénéficiez, chacun va perdre 2% de pouvoir d'achat. Que ce soit par voie d'un « saut » d'index pour ceux dont le mécanisme fonctionne à partir d'un indice pivot ou par petits pas. Tous nous allons voir notre situation régresser.

Qu'est-ce qu'il va vous en coûter en pouvoir d'achat ?

Par an

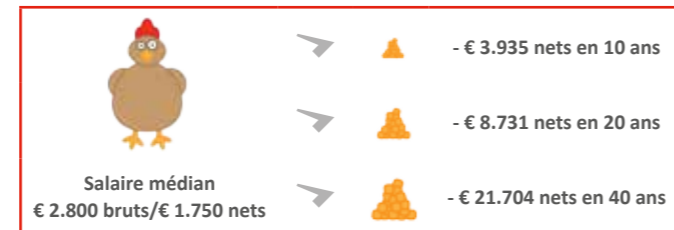
Pour une personne isolée...



N'oubliez pas que votre pécule de vacances et votre prime de fin d'année régressent aussi ! Et comme votre pension dépend de votre salaire au cours de votre carrière, votre pension diminue donc aussi.

A long terme:

Vous ne perdez pas seulement cette indexation de 2% une seule fois. Mais aussi pendant toutes les années qui suivent.



Votre patron décide qui reçoit quel salaire.

Suppression des barèmes: le salaire sur la base de l'arbitraire

Le Gouvernement n'est pas d'accord de voir votre salaire augmenter automatiquement. Les barèmes salariaux doivent dès lors passer à la trappe. Il veut les remplacer par un système dans lequel l'employeur décide individuellement ce qu'il peut accorder (ou non). Comme travailleur, vous ne pourrez plus compter sur des accords collectifs portant sur une augmentation de salaire. A travail égal, salaire égal ? Non, c'en est fini.

Votre salaire gelé pendant des années

En plus de la suppression des barèmes salariaux et du saut d'index, le Gouvernement veut aussi geler votre salaire. Et en plus du saut d'index, il est interdit de négocier une hausse de salaires dans les conventions collectives de travail. Bref, vous verrez les prix augmenter, mais votre salaire restera le même.

Depuis la crise, votre salaire est resté bloqué. A présent la baisse?



Impôts : M et Mme Tout-le-Monde vont se faire plumer

Toutes sortes de taxes à la consommation vont s'envoler.

Augmentation des accises sur le diesel et le tabac ? Elargissement de la liste de biens et services soumis à la TVA ? Les taxes à la consommation sont particulièrement injustes parce qu'elles touchent proportionnellement plus M. et Mme Tout-le-Monde que les plus gros revenus. Certains produits vont en pratique être plus chers, et pourtant, votre salaire restera le même, vu le saut d'index prévu et le blocage salarial pour 2015 et 2016.

Les très gros revenus ne participent pas à l' « effort ».

Pas de remise en cause des intérêts notionnels. Pas de taxes sur les plus-values financières. A peine une petite « Taxe de transparence » sur les entreprises dans les paradis fiscaux qui reste encore très floue et qui ne produira pas d'effets spectaculaires. Du vent !



Crédit-temps sans motif : supprimé

Pour le Gouvernement, vous devrez travailler plus longtemps, sans pouvoir prendre du temps pour vous durant votre carrière. L'allocation pour le crédit-temps sans motif disparaît. La période ne compte pas non plus pour votre pension. Résultat : prendre du temps pour soi devient un luxe réservé uniquement à ceux qui en ont les moyens.

Le Gouvernement dit fautivement mais consciemment que ces crédits-temps servent à « faire un tour du monde ». En 2013, seuls 8% des crédits-temps étaient des crédits-temps sans motif à temps plein. Quant aux autres travailleurs, ils ont peut-être aussi consacré leur crédit-temps à voyager... mais à Ostende. Ils continuent par ailleurs à travailler, à 4/5^e ou à temps plein.



Prendre un crédit-temps : réservé uniquement à ceux qui peuvent se le payer.

Semaine de 38 heures : supprimée

Le Gouvernement prévoit encore un petit « extra » : désormais, votre durée de travail sera calculée sur une base annuelle, voire plus. On veut vous vendre ça comme une mesure permettant de mieux concilier travail et vie privée. Mais en y regardant de plus près, on découvre qu'il s'agit de permettre plus de flexibilité, pour travailler plus sans aucune compensation, si c'est nécessaire pour l'entreprise. Cela offrira aux employeurs de nouveaux moyens pour rendre les travailleurs à temps partiel encore plus flexibles. Le résultat: il sera plus difficile pour eux de recevoir plus d'heures pour gagner un peu plus.

Les travailleurs à temps partiels sont touchés à un deuxième niveau. Le Gouvernement veut faciliter le recours aux jobs étudiants. Les travailleurs aiment voir arriver les étudiants, en particulier dans les moments où ils prennent leurs vacances annuelles. Mais rendre encore plus flexible le travail étudiant, qui est déjà moins cher, va à nouveau mettre la pression sur les autres travailleurs.



Travailler au rythme de l'entreprise, pas au rythme de la famille.

« Compte-carrière » : épargner pour vos droits

Cette proposition revient à épargner parmi vos acquis (prime de fin d'année, heures supplémentaires, vacances annuelles,...) pour construire votre compte-carrière. Ainsi vous voulez interrompre votre carrière, vous viderez une partie de votre compte-carrière !

Les malchanceux qui devront souvent faire appel à leur « compte » au cours de leur carrière finiront par exemple avec une pension complémentaire moindre. Cela vous étonne-t-il que cette proposition provienne en droite ligne des organisations patronales ? Ah oui, une fois de plus la logique individuelle l'emporte sur les acquis négociés collectivement. Vous êtes responsables de vous-même comme on dit à droite !



Vous obliger de travailler pour garder votre allocation : une mauvaise idée

Connaissez-vous le récit d'Harry le balayeur ? Cet homme vit aux Pays-Bas, un pays où existe déjà le service à la collectivité. Il travaillait comme balayeur de rue pour la ville de La Haye. En raison de mesures d'économies, il a perdu son emploi. Trois ans plus tard, il est obligé, en échange de son allocation de chômage... de balayer les rues, mais pour € 400 de moins.

Voilà ce qu'est le service à la collectivité dans la pratique : passer d'un travail honnêtement rémunéré à un travail obligatoire pour une aumône. Par ailleurs, il n'a jamais été démontré que la mesure amène les gens vers un « véritable » emploi. Le Gouvernement, qui considère encore trop souvent les chômeurs comme des profiteurs, veut « simplement » forcer les demandeurs d'emploi à travailler deux demi-jours par semaine.

Allocation d'attente pour jeunes demandeurs d'emploi : démantelée

Chaque année, de nombreux jeunes partent à la recherche d'un emploi. Des milliers d'entre eux ne trouvent pas directement. Ils demandent dès lors une « allocation d'attente » (appelée actuellement « allocation d'insertion »), une (faible) intervention leur permettant de compter sur une certaine forme de revenu. Le Gouvernement veut désormais supprimer cette indemnité pour tous les jeunes de plus de 25 ans et les jeunes de moins de 21 ans sans diplôme. Nos propres chiffres font apparaître qu'1 jeune sur 3 de plus de 25 ans qui demande une allocation cherche toujours de l'emploi un an plus tard. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'une allocation « de luxe ». Condamner les jeunes à la recherche d'un emploi à la pauvreté est asocial et inhumain.

Sécurité sociale

Lorsque vous tombez malade, vous pouvez compter sur le soutien des soins de santé. Il s'agit d'une composante essentielle de notre État providence. C'est une partie de notre salaire qui est mis au service de tous dans le cadre de la sécu ! Un gouvernement désireux d'économiser € 11 milliards sera facilement tenté de toucher aussi aux soins de santé, donc de faire un hold up sur une partie de notre salaire de nouveau ! Qui plus est, ce serait une erreur : la progression des connaissances médicales et le vieillissement de la population accentueront le besoin de financement des soins de santé. À moins, évidemment, que l'on accepte des soins médicaux à deux vitesses : d'un côté pour ceux qui ont les moyens de payer et de l'autre, pour ceux qui ne les ont pas ?

L'accord de gouvernement reste vague sur ce point. Cela ne nous rassure pas. Si l'on s'en tient à certaines affirmations selon lesquelles les patients doivent désormais se prendre davantage en charge eux-mêmes, c'est mal parti...



Travailler plus. Travailler plus longtemps. Travailler plus vieux. Travailler plus mal.

Voilà en substance ce que ce gouvernement vous a préparé. Là aussi les pensionnés et pré-pensionnés d'aujourd'hui et de demain vont perdre pas mal de plumes.

Travailler plus vieux. De 65 ans aujourd'hui, l'âge de la pension va passer à 67 ans d'ici 2030. La pension anticipée va passer progressivement à 63 ans d'ici 2018 et les conditions de carrière seront plus sévères.

Travailler plus mal. Ce gouvernement veut rendre plus difficile l'accès aux aménagements de fin de carrière. L'âge pour bénéficier des différents régimes de RCC (l'ex-prépension) est revu à la hausse et passe de 58 à 62 ans pour le régime général. Cela passe à 60 ans pour les entreprises en restructuration et pour travailleurs qui occupent des fonctions « pénibles » (construction, travail de nuit, carrières de 40 ans). L'âge à partir duquel il sera possible de bénéficier du crédit-temps « fin de carrière » à mi-temps ou à 1/5^e temps, communément appelé « emploi d'atterrissage », passe de 50 ou 55 ans aujourd'hui à 60 ans.

Travailler plus longtemps. Toute une série de périodes qui étaient autrefois assimilées dans le calcul de la pension ne le seront plus (par exemple le crédit-temps temps plein ou les périodes de chômage). Un système de « pension à point » devrait entrer en vigueur à l'avenir.

Vous n'aurez plus aucune garantie quant au montant de votre pension. D'une part, parce que la pension légale, le 1^{er} pilier de pension, verra son montant déterminé en fonction des « contraintes budgétaires à venir ». D'autre part, parce que le rendement garanti de la pension complémentaire (le « 2^e pilier » qui vient en plus de la pension légale) est désormais supprimé : ce que vous toucherez dépendra donc entièrement du prix du marché.